

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 19 octobre 2023

-----

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud  
M. Bouamrane donnant pouvoir à Mme Thibault  
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Girardet  
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Duprey  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Maroun, M. Martin S., Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 01-04 du 19 octobre 2023

### PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC L'ENTREPRISE SOCOTEC ÉQUIPEMENTS PORTANT SUR LA CLÔTURE DE LA RÉCLAMATION FORMULÉE PAR SOCOTEC ÉQUIPEMENTS

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 2044 et suivants du code civil,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le marché n°20169300001855 notifié le 30 décembre 2016 et le marché subséquent n°2  
- Lot 2 n°20179300002079 notifié le 27 septembre 2017,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le protocole transactionnel relatif à l'accord-cadre de prestations de vérifications périodiques obligatoires des installations techniques des bâtiments départementaux, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'entreprise SOCOTEC Équipements ;





- AUTORISE M. le Président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, ledit protocole transactionnel.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*